

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 25 juin 2021

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 51

Délibération n° 2021-181

Objet de la délibération : Délibération portant adoption définitive du pacte de gouvernance entre l'Agglomération Provence Verte et ses communes membres

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq juin, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Vins-sur-Caramy, Salle L'Oustau Dei Vincen', sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 18 juin 2021.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, DECANIS Alain, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, GUIOL André, KHADIR Paul, LAYOLO Cécile, LE METER Sophie, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe

Absents excusés :

- **dont suppléé :** CLERCX David par FERRANTE Geneviève
- **dont représentés :** FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud donne procuration à PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain donne procuration à DEBRAY Romain, BERTIN-PATOUX Lydie donne procuration à ARTUPHEL Ollivier, BETRANCOURT Claude donne procuration à SIMONETTI Pascal, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à DECANIS Alain, LANFRANCHI Christine donne procuration à FREYNET Jacques, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, MONTIER Henri-Alain donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à VALLOT Philippe, PIANELLI Serge donne procuration à DELZERS Catherine, SALOMON Nathalie donne procuration à GIUSTI Annie

Absent : KIEFFER Bertrand

Secrétaire de Séance : Madame Nicole RULLAN

Monsieur Didier BREMOND expose :

VU la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-11-2 ;

VU la délibération n° 2021-71 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 26 mars 2021 relative à l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance pour l'Agglomération ;

VU les délibérations des Conseils municipaux des Communes-membres portant avis favorable sur le projet de Pacte de Gouvernance pour l'Agglomération ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de la Loi Engagement et Proximité, « après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou une opération prévue aux articles L. 5211-5-1 A ou L. 5211-41-3, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance entre les communes et l'établissement public » ;

CONSIDERANT que par délibération n° 2021-71 en date du 26 mars 2021, le Conseil communautaire a émis un avis favorable à l'élaboration d'un pacte de gouvernance ;

CONSIDERANT que le projet de Pacte de Gouvernance a été transmis, le 27 avril 2021, aux communes-membres, pour avis du Conseil municipal dans un délai de 2 mois après transmission du projet de pacte ;

CONSIDERANT que le Pacte de Gouvernance constitue un engagement commun et un socle de confiance partagée et réciproque entre l'Agglomération et ses communes-membres ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 7 juin 2021 ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- **d'adopter le Pacte de gouvernance pour l'Agglomération, ci-annexé, tel qu'approuvé par les communes membres de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, pour toute la durée du mandat.**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Vins-sur-Caramy, le 25 juin 2021

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*

Le Président,

Didier BREMOND

